



Règlement grand-ducal du 17 mai 2022 portant modification du règlement grand-ducal du 30 juin 2021 fixant les conditions de recrutement, de formation et de nomination aux emplois des pompiers professionnels - RECTIFICATIF.

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A – N° 238 du 19 mai 2022, à l'annexe I, sous « Discipline cardio », première colonne, il y a lieu de lire :

« Monter des escaliers en tenue des pompiers professionnels** (138 marches qui est équivalent à 7,5 étages) (Eliminatoire* > 1'00" = 0 point) »

au lieu de:

« Monter une auto-échelle pompiers d'une hauteur de 30 m (Eliminatoire* si le candidat ne monte pas l'échelle entière en 90" ou moins) »

